

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration
Séance du 27 juin 2024

Point 3

Contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 de l'ANSM

Délibération n°2024 - 11

PJ : Contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 de l'ANSM

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le Contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 de l'ANSM.

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13 du Code de la santé publique, approbation un mois après transmission aux ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, le ministre chargé de la santé peut autoriser l'exécution immédiate.